

L'égalité femmes-hommes : un moteur essentiel de la performance économique – Le cas du Maroc

Gender Equality: A Key Driver of Economic Performance – The Case of Morocco

Mama HAMIMIDA, (Enseignante-chercheuse)

*Laboratoire : Régulations économiques et intelligence stratégique (REIS)
Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales, Mohammedia
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Abdelmalik HMAIDI, (Doctorant)

*Laboratoire : Régulations économiques et intelligence stratégique (REIS)
Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales, Mohammedia
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Mohammedia B P 145 Route de Rabat, Hay shems Mohammedia, Maroc Tel: +212 523314682 / Fax: +212523314681 contact@fsjesm.ma
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	HAMIMIDA, M., & HMAIDI, A. (2025). L'égalité femmes-hommes : un moteur essentiel de la performance économique – Le cas du Maroc. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 6(9), 375–391.
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 20/07/2025

Accepted: 07/09/2025

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 6, Issue 09 (2025)

L'égalité femmes-hommes : un moteur essentiel de la performance économique – Le cas du Maroc

Résumé

En tant que phénomène social, les inégalités ne cessent de se creuser à l'intérieur des pays en voie de développement, renforçant les rapports de domination injuste entre groupes ou classes sociales. Les femmes, en tant que catégorie sociale, sont souvent exposées à une combinaison de discriminations renforçant les inégalités. Les Marocaines n'échappent à cette réalité. Bien que des avancées notables aient été réalisées au Maroc en matière d'égalité de genre, des défis importants restent à surmonter dans les sphères économiques et domestiques. L'accès des femmes marocaines aux opportunités d'emploi rémunéré demeure limité, ce qui freine leur autonomisation et prive le pays de gains importants en termes de croissance économique et de développement humain. La présente étude vise à estimer les gains potentiels en produit intérieur brut par habitant (Pib/Habitant) qu'une égalité de genre dans l'emploi pourrait générer à moyen terme au Maroc. Les résultats escomptés peuvent constituer un argument convaincant pour inciter les pouvoirs publics à renforcer les politiques de promotion de l'égalité entre les sexes. L'étude s'appuie sur un modèle développé par la banque mondiale, qui consiste à mesurer l'écart entre les sexes dans l'emploi à travers deux versions de l'indice : une version de base et une version complète. Cette dernière introduit les compétences humaines requises pour une meilleure productivité selon la complexité de l'emploi. L'originalité de la présente étude réside dans le calcul pour la première fois au Maroc, de la version complète de l'indice qui n'avait pas été estimée pour le Maroc. Les données mobilisées proviennent intégralement des rapports du Haut-Commissariat au Compte (HCP), organisme marocain chargé de la production et publication des statistiques officielles.

Les résultats indiquent que si l'égalité femmes-hommes était atteinte dans l'espace d'une génération, un gain potentiel de plus de 50 points de Pib/Habitant pourrait être généré. La concrétisation de cet objectif repose sur la volonté politique d'intégrer l'égalité de genre dans les programmes d'action, ainsi sur la capacité à mobiliser la société civile pour assurer sa mise en œuvre effective.

Mots clés : Inégalités, égalité de genre, croissance économique, développement humain.

Classification JEL: J16

Paper type : Papier de recherche

Abstract

As a social phenomenon, inequalities continue to deepen within developing countries, reinforcing unjust relations of domination between social groups or classes. Women, as a social category, are often subject to multiple forms of discrimination that exacerbate these inequalities. Moroccan women are no exception to this reality. Despite notable progress made in Morocco regarding gender equality, significant challenges remain, particularly in the economic and domestic spheres. Moroccan women's access to paid employment opportunities remains limited, hindering their empowerment and depriving the country of potential gains in economic growth and human development.

This study aims to estimate the potential gains in Gross Domestic Product per capita (GDP per capita) that could be achieved in Morocco in the medium term if gender equality in employment is attained. The expected results may serve as a compelling argument to encourage public authorities to strengthen policies promoting gender equality.

The study is based on a model developed by the World Bank, which measures the gender gap in employment through two versions of an index: a basic version and a comprehensive version. The latter incorporates the human capital required for improved productivity based on job complexity. The originality of this study lies in the fact that, for the first time in Morocco, the comprehensive version of the index has been calculated—something that had not been done for the country. The data used are entirely drawn from reports by the High Commission for Planning (HCP), the Moroccan institution responsible for producing and publishing official statistical data.

The results indicate that if gender equality were achieved within a generation, a potential gain of more than 50 GDP points per capita could be generated. Achieving this objective depends on the political will to integrate gender equality into action programs, as well as the ability to mobilize civil society to ensure its effective implementation.

Keywords: Inequalities, gender equality, economic growth, human development.

Classification JEL: J16

Paper type: Research paper

1. Introduction

Les inégalités constituent un phénomène social inhérent à l'histoire de l'humanité, présent depuis que les êtres humains vivaient en communautés socialement organisées (Sen, 2001). Les inégalités économiques, qu'ils s'agissent de revenus ou de patrimoine, sont visibles, ostentatoires chez une minorité privilégiée. Elles confèrent à ces derniers un statut social valorisé et un pouvoir parfois démesuré pouvant conduire jusqu'à des formes d'abus. Néanmoins, les inégalités les plus profondes sont d'ordre psychologique. Elles touchent à l'identité et à la dignité des individus en tant que citoyennes. Ce sont des inégalités du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit comme précisé dans le *Préambule de la constitution 2011 Maroc*. Cependant les inégalités de n'importe quelle nature peuvent générer des désordres sociaux et des pertes substantielles en croissance et développement humain durable (Cœurmont, 2013).

Les inégalités entre les femmes et les hommes, désignées par la suite comme inégalités de genre, figurent parmi les formes de discrimination les plus enracinées et les plus socialement tolérées. Souvent justifiées à tort par des différences biologiques entre les sexes, elles sont perçues comme naturelles. Cette vision traditionnelle a attribué aux femmes des stéréotypes et des rôles spécifiques. Les femmes sont cantonnées aux responsabilités domestiques et communautaires, tandis que les hommes assurent les relations extérieures et ont la charge de répondre aux besoins du foyer en ressources (Kabeer, 1992).

Le Maroc est historiquement un carrefour de civilisations ayant enrichi son patrimoine culturel, des valeurs et des normes fondées essentiellement sur la religion islamique qui est la religion de l'État. Elle constitue la source essentielle de droit, notamment dans le domaine du statut personnel. Parallèlement, le pays s'intègre parfaitement dans son environnement international, il a adhéré à de nombreux traités internationaux concernant les droits humains, particulièrement la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF ou CEDAW en anglais) en 1993, il a également adopté son protocole facultatif en 2015. La réforme du Code de la famille (la Moudawana) s'inscrit dans un environnement marqué par ces deux courants féministes aux visions opposées : les traditionalistes et les modernistes. Ce débat conflictuel a permis des avancées notables en matière d'égalité des sexes sur le plan des droits civiques. En revanche, les droits économiques, en particulier l'accès à l'emploi, restent en deçà des attentes des féministes et des femmes en général. Selon le rapport 2024 du Haut-Commissariat au Plan (HCP), principal producteur de statistiques officielles au Maroc, le taux d'activité au niveau national demeure faible, atteignant seulement 43,5%. Cette participation est nettement différenciée selon le genre : 19,1 % chez les femmes, contre 68,6 % chez les hommes. Le chômage touche également davantage les femmes, il s'élève à 19,4% pour un taux de 13,3 % au niveau national. Les femmes, surtout en milieu urbain, se concentrent majoritairement dans l'emploi salarié, avec une part de 84,8 %. Elles sont moins motivées par l'entrepreneuriat et les professions libérales. Par ailleurs, les aides familiales accordées aux ménages précaires représentent 9,5 %, dont 66,6 % sont attribuées aux femmes, ce qui traduit une forte vulnérabilité et un risque accru de pauvreté féminine (HCP, 2024).

L'emploi constitue la première source de revenu stable pour les familles, il conditionne le niveau de vie et la sécurité économique de ses membres. Dans ce cadre, plusieurs études se sont penchées sur la disponibilité et l'utilisation du capital humain, moteur essentiel de l'activité économique, mettant en évidence la sous-utilisation du potentiel féminin ou l'inégalité femmes-hommes en matière d'emploi. Au niveau national, le HCP avait déjà mené deux enquêtes Budget-temps en 1999 et 2012. Un concept dont le but est d'estimer le temps consacré et le

partage des responsabilités liées aux tâches domestiques, précisément la production au sein des familles à mariage monogame qui permet d'avoir une idée sur l'apport économique réel des femmes. La production domestique ne fait pas l'objet d'une transaction marchande et donc occultée de la comptabilité nationale. L'enquête 2012 fait apparaître que le temps moyen consacré aux ménages était 4 heures 40 minutes, soient 80 jours annuels, dont 73 jours ou 92% du travail réalisé par les femmes. L'estimation des gains substantiels générés par la production domestique globale peut atteindre entre 35 à 57% du PIB (HCP, 2014).

Le travail domestique familial n'est pas reconnu dans le marché du travail, alors même que 80 % de la population active féminine au Maroc est constituée de femmes au foyer. Ces dernières, n'étant pas rémunérées, demeurent dépendantes et non autonomes. Or, l'émancipation d'une personne passe avant tout par la possibilité d'accéder à un revenu décent et régulier. Offrir des opportunités d'emploi pour les femmes c'est contribuer en partie aux objectifs du développement durable (ODD), notamment l'ODD 5 sur l'égalité des sexes, tout en favorisant la croissance économique et le développement du pays. Le présent travail a pour objectif de mettre en évidence cet enjeu majeur, à la fois pour l'autonomisation des femmes et pour les bénéfices économiques potentiels qu'une égalité entre les sexes dans l'emploi pourrait générer en termes de produit intérieur brut. Il s'intéresse en particulier aux gains en PIB par habitant susceptibles de résulter d'une participation à égalité entre hommes et femmes au marché du travail rémunéré.

Le présent article, dans sa deuxième section, procède à une revue de la littérature consacrée aux différentes formes d'inégalités et à leurs impacts potentiels sur le développement économique ainsi que sur la cohésion sociale. L'analyse se focalise par la suite sur les inégalités de genre, définies ici comme les disparités entre femmes et hommes biologiquement reconnus, indépendamment des orientations sexuelles. Il est ensuite exposé succinctement les arguments qui justifient la pertinence d'aborder cette problématique dans le contexte marocain, à l'aune des données les plus récentes.

Le présent article revient brièvement dans sa deuxième section sur la littérature définissant les différentes formes des inégalités et leur impact éventuel sur le développement économique et l'ordre social. Ensuite il met l'accent sur les inégalités de genre. Le genre prend en compte exclusivement les femmes et les hommes biologiquement reconnus, indépendamment des orientations sexuelles. Ensuite, il est exposé les arguments incitant à traiter le sujet au Maroc en s'appuyant sur des données actuelles. Les sections 3 et 4 exposent respectivement la méthodologie et les hypothèses qui y sont associées. Puis il est procédé à l'examen des résultats tout en proposant une comparaison avec certains pays arabes. Enfin la section 5 conclut en soulignant les limites de la recherche, ainsi que les conditions à mettre en œuvre pour atteindre l'égalité de genre, considérée comme condition sine qua non d'un développement véritablement durable et équitable.

2. Les inégalités femmes-hommes, revue de littérature

Les crises successives des années 1970 ont révélé les limites du modèle économique fondé sur des idées keynésiennes, annonçant le recul progressif de l'État providence. Ce contexte a favorisé le retour en force des idées monétaristes. L'économie du marché a retrouvé son dynamisme d'avant les guerres entraînant l'élargissement des inégalités des revenus et patrimoine qui ne cessent de se creuser. Le modèle socialiste déchu, considéré comme une alternative de l'économie libérale par l'abolition de la propriété privée, avait également révélé ses limites. Il a réduit l'initiative individuelle sans pour autant supprimer d'autres formes d'inégalités. Les inégalités fondées sur des critères tels que le genre, la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap et d'autres formes perduraient indépendamment du modèle économique adopté. Les inégalités de genre notamment entre les femmes et les hommes sont révélatrices,

une femme ou un groupe de femmes peuvent subir plusieurs inégalités croisées. On parle alors de l'intersectionnalité (Crenshaw, 2013).

Les inégalités dans leur aspect global sont facteur de ralentissement du rythme de croissance comme le confirment conjointement les travaux de l'économiste T. Piketty ainsi que les analyses des trois prix Nobel A. Sen (1998), J. Stiglitz (2001) et P. Krugman (2008) (Aoufi & Hanchane, 2016). Dans ses propos, Krugman (2008), affirme que les inégalités constituent une menace structurelle pour la cohésion sociale par le conflit qu'elles interposent entre le pouvoir économique et le pouvoir politique. Leur réduction se traduit par ailleurs, de manière directe et systématique, par une amélioration des revenus de millions d'individus. Étant donné que les conclusions de ces travaux ne font pas partie de l'abstrait, lutter contre les inégalités devient dès lors un devoir impératif et légitime pour favoriser le développement. Mais quel lien existe-t-il entre les inégalités de revenu et les inégalités entre les femmes et les hommes ? Cette question en rappelle d'autres qu'il conviendrait d'éclaircir : pourquoi spécifier les inégalités femmes-hommes ? et quelles formes d'inégalités ou inégalités de quoi ? (Sen, 2001).

Avant d'aborder ces questions, Il importe auparavant d'établir une distinction entre certaines notions et concepts fréquemment utilisés par le lecteur : i) Le concept *féminisme*, il désigne une doctrine qui défend les droits des femmes ainsi que leur place et leur rôle dans la société. ii) Le *genre* quant à lui renvoie à la construction sociale des identités et des rôles attribués aux individus. Les sociologues reconnaissent plusieurs identités de genre, toutefois, ce travail aborde la question des individus en société selon une approche bi-catégorielle, les femmes et les hommes. Les orientations sexuelles de chacun.e est en dehors du périmètre de ce travail. On parle ici des inégalités entre les femmes et les hommes, deux sexes biologiquement assignés à la naissance, qui constituent les deux identités de genre sur lesquelles porte cette recherche.

Cet éclaircissement s'avère indispensable, car lorsque la question des inégalités femmes-hommes est abordée dans les milieux universitaires, politiques ou associatifs, elle est généralement élargie à la question « genre ». Le « genre » devient alors synonyme de « femmes » (Butler, Fassin, & Scott, 2007). Cette confusion sémantique à l'usage du vocable « genre » n'est pas totalement anodine. Pour les uns, ce n'est qu'un glissement de langage, pour d'autres, c'est un voile intentionné pour des fins culturelles et politiques, une dispersion caractérisée des idées pour semer le doute chez les antiféministes, celles et ceux qui défendent l'inégalité essentialiste entre les sexes. C'est aussi une manière d'éclipser la violence à l'égard des femmes dans toutes ses formes : verbal, physique, sexuel, économique, politique, etc.

La différence entre femmes et hommes est une donnée biologique, les inégalités et les stigmatisations qui en découlent ne sont pas d'ordre naturel, elles sont des constructions sociales (Chauvel et al., 2019). Les inégalités femmes-hommes est une donnée universelle des sociétés contemporaines. Aucune femme au monde ne jouit d'une égalité structurellement parfaite avec les hommes. L'accent n'est pas mis spécifiquement sur les seules inégalités de revenus, des interrogations sur les modalités d'accès, d'allocation et d'exploitation des ressources sont invoquées. Un revenu disponible ne permet pas une vue intelligible sur les critères d'accès à l'éducation, aux soins, à la propriété... Le système juridique par exemple peut influencer l'accès des femmes à la propriété. Les attitudes sociales, la religion et les stéréotypes sont autant de facteurs affectant les rôles et les attributs inégalitaires aux femmes et aux hommes. Ce sont là des inégalités plus concrètes, perçues au quotidien et surpassant le facteur revenu. Elles s'expriment en termes du bien-être et d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux opportunités d'emploi.

2.1 Pourquoi analyser les inégalités économiques de genre au Maroc ?

La recherche sur les inégalités économiques de genre au Maroc n'est pas motivée par

l'actualité du sujet genre sur la scène nationale et internationale. Ce n'est pas non plus une promotion pour un mouvement social en vogue où la gent féminine lutte pour prendre le dessus sur le patriarcat. Les inégalités entre les sexes sont une réalité incontestable subie par les femmes depuis l'aube de l'humanité. Elles sont reconnues par la constitution 2011 qui exhorte sans équivoque dans son préambule de bannir et combattre toute discrimination, entre autres de sexe, à l'encontre de quiconque.

L'idée de l'égalité des sexes est de ne pas convertir la complémentarité et la différenciation biologique entre les femmes et les hommes en interchangeabilité comme certains effrayants avancent. Mais en premier lieu d'accorder équitablement aux deux sexes les droits universellement reconnus pour préserver à toute personne citoyenne sa dignité. Ensuite, répondre objectivement aux questions : Pourquoi accordons-nous tant de privilèges et d'affection à nos mères, filles, sœurs et épouses au sein du foyer, alors qu'à l'extérieur, elles sont soumises à une surveillance constante, à la discrimination et à l'exclusion sociale, notamment en matière de droits économiques ?

Dans le domaine de droits civiques, des progrès notables sont accomplis en matière d'égalité des sexes. Le code de famille marocain (La Moudawana) aborde des thèmes qui impactent la condition féminine telle que le mariage, le divorce, l'héritage, la succession, la garde des enfants, etc. Le code de famille en vigueur a été promulgué en 2004. La société civile, les féministes et les institutions représentatives après vingt ans d'application appellent à sa refonte globale. Les lois sont évolutives de nature. Les limites que ce code présente en matière d'égalité en droits des sexes relèvent de l'expertise des juristes spécialisés. Toutefois, ce travail se donne la faculté de recenser, sans viser l'exhaustivité, certains points de divergence, notamment sur les plans économique et social. Les clauses jugées injustes et discriminatoires se rapportent à des prescriptions religieuses et coutumières irrévocables :

- En héritage, une femme a droit à la moitié de ce qu'hérite son frère conformément à l'interprétation rigoriste du Coran. Le droit successoral privilégie l'homme. La tutelle matrimoniale poursuit de manière explicite une logique de filiation masculine. Ces dispositions sont énoncées littéralement dans le Coran, ce qui les rend difficiles à remettre en question. Pourtant, certaines féministes s'appuient sur la jurisprudence islamique (*Ijtihad*) et sollicitent l'avis des théologiens (*Oulémas*) pour envisager la rédaction de testaments adaptés à des situations particulières. Elles s'appuient sur des pratiques inadmissibles et injustes qui vont jusqu'à priver les femmes de leur droit à la propriété des terres comme le révèle le cas des soulalyates (Berriane & Mous, 2014).
- La dot (*Sadaq*) est une disposition à divergence. Elle constitue une condition indispensable à la validité et à la consommation du mariage. Elle est la propriété exclusive de l'épouse et doit lui être versée, en tout ou partie, en numéraire ou en nature. Un simple geste symbolique comme un bouquet de fleurs ne suffisent pas. Toutefois, les féministes considèrent que la dot revêt un caractère discriminatoire et qu'elle s'apparente à une forme d'adultère déguisée.
- En cas de divorce au Maroc, la tutelle des enfants est généralement accordée au père. Cette disposition est vivement critiquée par les femmes pour son caractère social. En effet, un enfant n'est pas autorisé à changer d'école, de domicile ou voyager en compagnie de sa mère sans l'accord préalable du père.

La société marocaine demeure profondément patriarcale. Les femmes peuvent disposer et gérer librement leurs biens. Elles ont droit de participer aux affaires publiques de l'État. Néanmoins, ces libertés demeurent souvent limitées par une obéissance tacite au mari, au père ou au frère. Le Maroc est connu pour être un pays ancestral. Il a accumulé au fil de son histoire profonde un patrimoine culturel riche et varié. Des traditions et coutumes ancrées expliquent en partie une forte résistance au changement dès lors que la question de l'égalité femmes-hommes en droits est abordée. Dans l'imaginaire du citoyen marocain, la femme est la garante première de la cohésion sociale, elle veille à l'ordre et la sauvegarde du patrimoine familiale et

communautaire. Elle est également porteuse de l'honneur familial. Elle est moins forte que l'homme, ne peut pas supporter le travail pénible. Elle est soumise et incapable d'agir de manière autonome, moins autoritaire pour lui confier le pouvoir. Elle est aussi un « *sexe faible* » à protéger des menaces externes, à voiler s'il le faut. Son rôle principal est d'assurer le travail domestique, d'entretenir son mari et d'éduquer ses enfants. Ce sont des qualificatifs avancés pour pérenniser la domination masculine. Des stéréotypes que réfute la sociologue Fatima El Mernissi (Hich-Chou, 2016).

Pourtant, lorsqu'une réforme de la Moudawana est proposée, trois sujets presque exclusivement et sans fondement d'ailleurs, dominent la scène publique. Ils sont essentiellement d'ordre économique et social : le droit à la polygamie considéré comme la solution au célibat féminin, le divorce lié aux droits de succession et partage des biens acquis pendant le mariage et enfin l'emploi des femmes qui induit le chômage élevé des jeunes alors que le chômage est structurel au Maroc. Les autres droits des enfants et l'équilibre familial sont relégués au second plan.

En revanche, si l'on refuse de s'adapter au changement, on finit par subir ses effets. L'éducation et l'emploi constituent des leviers majeurs d'autonomisation des femmes. Ils font changer leur rôle, leur mode de vie. Une femme éduquée, instruite, autonome, et disposant d'un revenu stable menace davantage la domination patriarcale que la stabilité de l'ordre social. Dans ce contexte, la conception de famille au Maroc est bouleversée, elle n'est plus appréhendée comme une entité naturelle, mais bien comme une construction sociale en cours de redéfinition. D'ailleurs, on assiste à une transition progressive de la famille traditionnelle élargie vers la famille nucléaire (Chafai, 1997).

Le changement est certes inévitable et irréversible. Cependant, l'égalité et l'autonomisation des sexes se heurtent à la lenteur de la mise en œuvre au Maroc, pourtant c'est un objectif inscrit comme priorité (objectif 5) dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD). Cette lenteur retarde également des avancées essentielles en termes du bien-être social et de la croissance économique.

Dans la suite de ce travail, nous dresserons un état des lieux de l'égalité des sexes au Maroc à travers certains indicateurs clés, avant d'estimer le gain potentiel en produit intérieur brut par habitant (Pib/Habitant), sur la base d'un modèle issu d'une étude réalisée par la Banque mondiale (BM).

2.2 Les inégalités sexospécifiques au Maroc : état des lieux

Les inégalités sexospécifiques engendrent toutes les disparités, les différences de traitement et les désavantages sociaux basés sur le sexe d'une personne. Les femmes constituent le groupe social défavorisé réparti sur les trois classes sociales au sens de Bourdieu (Mauger, 2021). Les inégalités sexospécifiques se manifestent sous diverses formes notamment dans les domaines de l'emploi, source essentielle de revenu pour les ménages et vecteur de croissance économique pour le pays, de l'éducation, de la santé ou encore dans la vie domestique. Les indicateurs relatifs aux inégalités entre les sexes sont nombreux. Les plus significatifs seront présentés afin de mettre en lumière le retard que connaît le Maroc en matière de développement humain, et ce, en dépit d'une infrastructure moderne dont dispose le pays. Certes, les indicateurs présentent des limites inhérentes à leur mode de construction ainsi qu'aux sources de données mobilisées. Ils ne prennent en compte que certaines dimensions, considérées comme essentielles aux yeux de leurs concepteurs. Ainsi, les responsables publics tendent à s'en féliciter lorsque les résultats leur sont favorables, mais n'hésitent pas à en contester la validité dans le cas contraire.

L'indice de développement humain (IDH) est le plus significatif, ses résultats sont les plus suivis. C'est un indice composite qui évalue le bien-être en s'appuyant sur trois dimensions : l'estimation de la croissance économique en produit intérieur brut par habitant (Pib/Habitant), l'espérance de vie à la naissance et enfin l'éducation selon deux critères, les années de scolarité

attendues et la moyenne des années de scolarité. C'est un indicateur général, il ne fait pas de différence entre les sexes.

Le Maroc se positionne au 120^{ème} rang parmi 193 pays (BM, 2022), une situation mitigée. En décomposant chaque dimension selon le critère de genre, on s'aperçoit que le retard accusé concerne principalement les femmes. La seule exception en faveur des femmes est la dimension santé estimée en espérance de vie. En effet, à l'instar des femmes du monde, les Marocaines vivent plus que leurs homologues, les Marocains d'environ 4 ans. Le coefficient IDH femmes est inférieur à IDH hommes, cela s'explique par le nombre moyen d'années qu'un garçon de 18 ans a passé à l'école. Il est de 7 ans, environ 2 années de plus qu'une fille. Mais la dimension la plus pondérante est le Pib/habitant, la richesse moyenne produite par un homme est 4,34 fois supérieure à celle produite par une femme (respectivement 12876 et 2968 exprimé en Dollars américain (USD) selon la parité de pouvoir d'achat (PPA 2017). Le principal facteur à l'origine de l'écart significatif en matière de création de richesses réside dans les disparités d'accès des à l'emploi marchand. En effet, le travail domestique n'est pas pris en compte par la comptabilité nationale.

D'autres indicateurs spécifiques aux inégalités entre les femmes et les hommes sont régulièrement publiés par des organismes internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la BM. Malheureusement, le Maroc figure de manière récurrente parmi les derniers pays au classement. L'Indice sexo-spécifique de développement humain (ISDH), également appelé indice de développement du genre (IDG), constitue un outil d'ajustement de l'IDH en fonction des disparités entre les sexes. Comme l'IDH, il repose sur trois dimensions fondamentales : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Selon cet indicateur, le Maroc se classe 168^{ème} sur 182 pays. Un autre indice légèrement différent des autres est l'indice d'inégalité de genre (IIG), il prend en compte la santé reproductive en évaluant le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans, l'autonomisation des femmes en fonction des sièges parlementaires occupés par les femmes et la proportion d'hommes et de femmes âgés de 25 ans et plus ayant au moins un niveau d'éducation secondaire, et enfin l'activité économique exprimée en taux d'activité des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus. Cet indice place le Maroc au 110^{ème} rang parmi 150 pays évalués (Pnud, 2022).

Le dernier indice à présenter dans ce travail est l'indice global de l'écart entre les genres dénoté GGGI (*GGGI : acronyme de l'anglais Global Gender Gap Index*) du Forum Economique Mondial (FEM). Il est simple à calculer. Il utilise la moyenne arithmétique des écarts relatifs entre les femmes et les hommes. Ses scores sont faciles à interpréter. Dans le même sillage des précédents indices, le GGGI combine les dimensions essentielles des problèmes socio-économiques sans pondération, il évalue les écarts, le développement absolu et dresse un classement en matière des inégalités de genre dans 148 pays (FEM, 2024). Il prend en compte la participation et opportunités économiques, le niveau d'éducation, la santé et survie et enfin l'autonomisation politique. Cet indice place le Maroc au 137^{ème} rang dans les années 2023 et 2024. Le score obtenu évalué à 0,628. Cela signifie qu'il reste 37% d'écart global à combler pour parvenir à l'égalité femmes-hommes parfaite. Néanmoins, le Maroc affiche des scores élevés en matière d'éducation et de santé, deux dimensions, dont l'impact, n'est pas pesant sur le classement du Maroc étant donné que l'ensemble des pays recensés présentent des scores élevés, le monde évolue. Des efforts également louables sont enregistrés dans la représentativité des femmes en politique et dans des instances entrepreneuriales soutenue par le système de quota mise en place conformément aux lois en vigueur (*Loi organique n°04-21 modifiant et complétant la loi organique n°27-11 relative à la Chambre des représentants et Loi n° 19 qui promeut une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des sociétés anonymes cotées en bourse, avec des quotas obligatoires pour garantir la mixité*).

L'écart le plus marquant concerne l'emploi et l'autonomisation économique des femmes. Qu'il s'agisse d'entrepreneuriat ou d'emploi salarié, les Marocaines rencontrent de nombreuses difficultés pour accéder aux opportunités offertes par la sphère économique. Au titre de l'année 2023, selon les données de l'office marocain de la très petite et moyenne entreprise (OMTPME), seules 15,1% des entreprises marocaines sont dirigées par des femmes. La BM estime un taux de moins de 12,3%, en deçà de la moyenne mondiale de l'ordre de 33,8%. En 2023. La part la plus élevée de l'entrepreneuriat féminin, soit 15,6% se situe dans la catégorie micro-entreprises. Considérant les parts des Très Petites Entreprises (TPE) 11,7% et de Petites Entreprises (PE) 10,5%, le cumul avoisinera les 40% des entreprises dirigées par des femmes sont des micros ou petites entreprises dirigées par des femmes et les Moyennes Entreprises (ME) avec 10,2% (OMTPME, 2024). On constate que la plupart des femmes entrepreneures sont actives dans des micros et très petites entreprises, généralement sont des métiers de tissage, de la poterie, de pâtisserie, de restauration, d'élevage... exercées seuls ou avec un ou deux salariés.

En matière d'emploi, le Haut-commissariat au compte (HCP) estime le taux d'activité des femmes à seulement 19% en 2023 pour 69% des hommes, pratiquement un écart de 50 points dépassant l'écart moyen mondial de 26 points. 41% des femmes travaillent dans le secteur agricole. Un secteur qui ne demande pas de la main-d'œuvre qualifiée, dominé par l'informel et rémunéré aux bas salaires. Les inégalités d'activité font que le chômage s'installe plus du côté féminin. Le taux de chômage pour les femmes est 18,3% contre 11,5 % pour les hommes (HCP, 2024).

L'ensemble des indicateurs consultés convergent vers les mêmes facteurs qui expliquent les écarts persistants entre les femmes et les hommes : l'entrepreneuriat et, plus encore, l'emploi salarié. Ces facteurs représentent deux leviers essentiels de l'autonomisation économique des femmes. Ils constituent les principales activités économiques génératrices de revenus. Or, malgré un niveau de compétences comparable à celui de leurs homologues masculins, les femmes marocaines ont des probabilités plus élevées de rester en dehors du marché du travail. Les représentations sociales et les référents culturels conduisent fréquemment les familles à écarter les femmes du marché du travail. Des idées reçues et des stéréotypes qui continuent à les cantonner dans des rôles traditionnellement dédiés au travail domestique, considéré comme leur responsabilité principale.

Cette attitude généralisée nuit à l'efficacité économique. À l'échelle microéconomique, le revenu généré par l'activité professionnelle des femmes renforcerait le bien-être des ménages. Par ailleurs, les besoins spécifiques des femmes en matière de produits cosmétiques et vestimentaires stimuleraient la demande et amélioreraient la rentabilité des entreprises opérant dans ces secteurs. Au niveau macroéconomique, des analyses menées par des institutions spécialisées confirment que l'égal accès des femmes à l'emploi constitue un levier de croissance économique. La mobilisation simultanée du capital humain féminin et masculin permettrait d'accroître le produit intérieur brut par habitant (Pib/habitant) de manière significative. Le présent travail vise à enrichir le modèle prospectif élaboré par la Banque mondiale, en le répliquant à partir des données nationales disponibles.

3. Quels gains économiques si les femmes travaillaient autant que les hommes ?

Pour estimer les impacts économiques d'une égalité de genre dans l'accès à l'emploi, ce travail s'appuie sur la méthode développée par l'économiste Steven Pennings (2022) pour le compte du Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale. C'est une méthode prospective. Elle n'est pas unique. D'autres études utilisent d'autres méthodes qui n'ont rien à envier à celle de la BM, leur efficacité est reconnue par l'auteur. Il s'agit de trois en particulier :

celles de McKinsey Global Institute (MGI) en 2015, de Cuberes et Teignier (CT) en 2016 et de Devas et Kim (DK) en 2020. Ces études prennent en considération d'autres variables en plus de l'emploi et d'autres mécanismes qui offrent une perspective plus large sur les coûts des inégalités femmes-hommes. Cependant l'utilisation des méthodes différentes n'affectent pas les résultats des gains qui restent globalement similaires. En effet, la moyenne des gains estimés par la BM dans les régions (non pas les pays) est 22%, légèrement élevée par rapport aux moyennes des autres à savoir DK 19%, MGI 20% et CT 18% (Pennings, 2022).

L'étude consiste à estimer les gains à moyen terme en Pib/Habitant grâce à l'augmentation de l'emploi des femmes pour combler le gap en emploi entre les sexes (Pennings, 2022). Pour cela, la BM a construit l'indice d'écart entre les sexes en matière d'emploi dénoté GEGI (*l'acronyme GEGI est tiré de l'anglais : Gender Employment Gap Index*). Le résultat numérique du GEGI est le pourcentage en Pib/Habitant à gagner en cas d'égalité des sexes dans un avenir à moyen terme. On distingue deux variantes du GEGI étroitement liées : i) le GEGI de base, il mesure l'écart en pourcentage du taux d'emploi par sexe par rapport au taux d'emploi total. ii) le GEGI complet, il est une moyenne pondérée de l'écart entre l'emploi des sexes par type de travail effectué. C'est la deuxième variante, le GEGI complet, que propose cet article d'examiner puisqu'il n'a pas été calculé par la BM pour le Maroc.

Sur le plan conceptuel, l'indice GEGI se réfère à la théorie de croissance néoclassique. Il évalue l'augmentation du Pib/Habitant à moyen et long terme qui résulte de la réduction des écarts de l'emploi entre les sexes, principalement le modèle de Solow. Ce modèle repose sur la fonction de production de type Cobb-Douglas où la production dépend des deux facteurs essentiels : le travail et le capital. La théorie néoclassique examine l'interaction de ces facteurs dans le temps pour expliquer la croissance considérée comme un phénomène soutenu à moyen et long terme. À court terme, il s'agit d'une expansion qui s'inscrit dans les fluctuations du cycle économique (Ertz, 2001). Le mode de calcul des GEGI requiert les hypothèses suivantes :

- 1) L'écart en emploi entre femmes et hommes n'est pas conséquence de facteurs endogènes, il implique que les femmes et les hommes aient des qualifications similaires pour un emploi identique. Le capital humain par travailleur acquis par la formation professionnelle et le progrès technique ne varie pas avec le genre. Le travail des femmes et des hommes est donc substituable, l'emploi de l'un ou l'autre n'a pas d'impact sur la productivité totale des facteurs.
- 2) L'emploi d'une plus grande main-d'œuvre fait appel à l'investissement en équipements et structures en capital, employer les femmes c'est exploiter la quantité du travail disponible non utilisé, ce qui augmenterait la productivité marginale et encouragerait l'accumulation du capital à long terme.
- 3) À long terme, le sexe-ratio (nombre de femmes divisé par le nombre d'hommes) est supposé converger vers 1. Autrement dit, les populations féminine et masculine en âge de travailler seraient équivalentes, une situation proche de la réalité marocaine. Toutes les personnes recherchent un emploi et les postes sont attribués sans aucune forme de discrimination.
- 4) Il est supposé que le ratio capital physique par rapport à la production ($K/Y=K^*$) demeure invariant à long terme et le rendement du capital reste stable, en accord avec deux des faits stylisés de Kaldor (Lorenz, 2016), ce comportement permet de maintenir le produit marginal du capital (PMK) constant à long terme. Dans ce cadre, la croissance économique est essentiellement attribuable à l'efficacité du travail.

4. Méthodologie d'estimation de l'indice d'écart entre les sexes en matière d'emploi (GEGI)

Avant d'introduire le GEGI complet, il convient de présenter au préalable la méthode de calcul du GEGI basique et montrer son lien avec la croissance économique exprimée en Pib par habitant.

4.1 Le GEGI de base

L'équation de production néoclassique est : $Y = A.K^{1-\beta}(h.L)^{\beta}$

Y représente le PIB, A exprime la productivité totale des facteurs (PTF), c'est coefficient exogène des facteurs capital et travail, K est le stock du capital physique, L est le nombre de travailleurs hommes et femmes ($L = L_f + L_m$: L_f le nombre de femmes employées et L_m le nombre d'hommes employés), β est le paramètre qui détermine la part du travail dans la production, h est le stock du capital humain par travailleur développé par la formation professionnelle et le progrès technique.

En développant, on obtient $PMK = (1 - \beta) Y/K$, le PMK est inversement proportionnel au ratio capital physique sur la production, plus le stock en capital est important, plus le PMK est faible. Dans un marché compétitif, le retour sur investissement physique est $(PMK - \delta)$, où δ représente le taux de dépréciation du capital).

Avec la constance du rapport capital physique sur la production et le retour sur investissement, seul le travail stimule les investissements dans le futur.

L'équation de production peut alors prendre la forme $Y_1 = A.(K^*)^{1-\beta}(h.L)^{\beta}$. Si encore l'égalité en emploi entre les femmes et les hommes est atteinte, on aurait :

$$L_f = L_m. L^* = L_f + L_m = 2 L_m = 2 L_f. Y_2 = A.(K^*)^{1-\beta}(h.L^*)^{\beta}$$

Mettons à la puissance $1/\beta$ les équations Y_1 et Y_2 et divisons par le nombre total de la population N pour obtenir le PIB par Habitant, on a alors :

$$y_1 = A^{\beta}.(K^*)^{(1-\beta)/\beta}(h.L)/N \text{ et } y_2 = A^{\beta}.(K^*)^{(1-\beta)/\beta}(h.L^*)/N$$

Le taux de croissance est $[(y_2 - y_1)/y_1] \times 100\% = [(L^* - L)/L] \times 100\% = [(2L_m - L)/L] \times 100\%$
 $= [(2L_m - L_m - L_f)/L] \times 100\% = [(L_m - L_f)/L] \times 100\% = \text{GEGI de base}$ Equation 1

$(L_m - L_f)$ est l'ampleur de l'augmentation de l'emploi des femmes résultant de la réduction des écarts, elle est évaluée par rapport à l'emploi total L.

- Si l'écart entre l'emploi des femmes et l'emploi des hommes est nul, cela implique que :

$$(L_m = L_f) \text{ et donc } L_m - L_f = 0$$

$$\text{Le GEGI de base} = 0 \times 100\% = 0\%.$$

Il y a présence d'égalité parfaite d'emploi entre femmes et hommes, absolument aucune différence entre les femmes et les hommes.

- Si le travail est exclusivement dédié aux hommes, aucune femme n'est employée, alors

$$L_f = 0, \text{ implique } L = (L_m - 0) = L_m : \text{ le GEGI} = (L_m/L) \times 100\% = 1 \times 100\% = 100\%.$$

C'est l'écart maximal entre l'emploi des sexes.

On en déduit que plus le GEGI augmente, plus l'écart entre l'emploi des femmes et des hommes est important.

Généralement, les données du marché d'emploi disponibles sont souvent exprimées en taux d'emploi, pour transposer le GEGI en nombre d'employés au GEGI en taux d'emploi, on procède de la manière suivante :

- Taux d'emploi féminin : $l_f = L_f/P_f \Rightarrow L_f = l_f \times P_f$
- Taux d'emploi masculin : $l_m = L_m/P_m \Rightarrow L_m = l_m \times P_m$

Avec P_f , P_m et P_t représentent respectivement la population féminine, la population masculine et la population totale en âge de travailler : $P_t = P_m + P_f$

On remplace L_f et L_m respectivement par $l_f \times P_f$ et $l_m \times P_m$ dans l'équation (1) et on développe, on obtient le GEGI exprimé en ratios d'emploi :

$$\text{GEGI de base} = [(l_m - l_f) / (l_m + l_f)] \times 100\% \quad \text{Equation (2).}$$

4.2 Le GEGI complet

Malgré sa simplicité, son mode de calcul et la disponibilité des données, le GEGI de base a montré quelques limites, par exemple il ne tient pas compte des types du travail effectués par les femmes et les hommes. L'étude de la BM s'appuie sur une donnée factuelle, les femmes

dans de nombreux pays sont employées dans des micro-entreprises familiales ou à des tâches moins valorisées qui offrent généralement des revenus faibles, c'est le cas pour le Maroc. Pour cela, il a été introduit les écarts entre les sexes dans les types d'emploi où les femmes peuvent être plus productives et mieux rémunérées.

Le GEGI de base est alors décomposé en deux indices : un pour le « meilleur emploi » entre les sexes, et l'autre pour l'« autre emploi » entre les sexes. L'« autre emploi » noté L_{OE} est tout ce qui en dehors du domaine du « meilleur emploi » noté L_{BE} .

- L_{BE} est la somme du meilleur emploi masculin L_{BEM} et meilleur emploi féminin L_{BEF} :
 $L_{BE} = L_{BEM} + L_{BEF}$,
- L_{OE} de la même façon, est la somme d'autre emploi masculin L_{OEM} et autre emploi féminin L_{OEF} : $L_{OE} = L_{OEM} + L_{OEF}$.

L'indice meilleur emploi entre les sexes :

$$BE_{gap} = [(L_{BEM} - L_{BEF}) / L_{BE}] \cdot 100\% \quad \text{Equation (3)}$$

L'indice autre emploi entre les sexes :

$$OE_{Gap} = [(L_{OEM} - L_{OEF}) / L_{OE}] \cdot 100\% \quad \text{Equation (4)}$$

Le GEGI complet est défini comme une moyenne pondérée des écarts des « meilleur emploi » et « autre emploi » entre les femmes et les hommes. Ces pondérations reflètent la contribution des meilleurs emplois (ω) et autres emplois ($1 - \omega$) à la formation du PIB/habitant.

$$\text{GEGI complet} = \omega BE_{gap} + (1 - \omega) OE_{Gap} \quad \text{Equation (5)}$$

Si $\omega=1$, le GEGI complet est égal à BE_{gap} , signifie qu'on est dans un pays fictif développé où il existe seulement le meilleur emploi. Si au contraire $\omega=0$, le GEGI complet est égal à OE_{Gap} signifie qu'on est dans un pays fictif sous-développé où il n'existe que d'autres emplois. Dans les deux cas le GEGI complet se réduit au GEGI de base.

Le meilleur emploi est défini comme l'ensemble des emplois dans lesquelles les demandeurs d'emploi pourraient mieux s'exprimer, utiliser leurs compétences et leur capital humain pour accroître leur productivité. Il s'agit particulièrement des emplois non agricoles et des entrepreneurs. Le reste des activités sont classées dans l'autre emploi, non pas parce qu'elles sont jugées dévalorisantes ou moins productives, mais sont plutôt associées à une productivité moins élevée et nécessite moins de compétences et capital humain comme défini par Gary Becker (1967).

Les pondérations d'un meilleur emploi (ω) et autre emploi ($\omega-1$) dépendent des contributions relatives des meilleurs emplois et autres emplois à la création du PIB. Elles sont fonction des nombres d'employés et du capital humain noté « h ». Le coefficient « h » correspond à l'ensemble des compétences détenues par un individu. « h » serait une approximation de l'indice du capital humain ICH de la banque mondiale (Pennings, 2020).

On pose $\omega = hL_{BE} / (hL_{BE} + L_{OE})$ et on développe on obtient : $1 - \omega = L_{OE} / (hL_{BE} + L_{OE})$

Le dernier paramètre à mettre en exergue est « h » qui représente le capital humain par travailleur. « h » est la productivité relative par rapport à la main-d'œuvre brute (travail d'un individu sans éducation et de santé moyenne) normalisée à 1, (si $h=2$ alors la main-d'œuvre qualifiée est deux fois plus productive que la main-d'œuvre brute). « h » évolue avec le temps, le capital humain par travailleur d'aujourd'hui n'est pas celui de demain, il faudrait une vision prospective pour estimer le « h » des générations futures. L'ICH de la banque mondiale est exprimé par rapport à un maximum théorique d'éducation complète et de santé (auxquels est attribué un score de 1) plutôt que par rapport à la productivité du travail brut. Pour cela la BM utilise le « h » relatif qui est : $h = ICH / ICH_{\min \text{ théorique}}$ où $ICH_{\min \text{ théorique}}$ est estimé $0,1979 \approx 2$.

La formule du GEGI complet est exprimée directement en ratios avec la même démarche du développement du calcul effectué pour le GEGI de base.

$$\text{On obtient: GEGI Complet} = (\omega BE_{gap} + (1 - \omega) OE_{Gap}) \cdot 100\%$$

$$\text{Où } \omega = (ICH / ICH_{\min})(BER_M + BER_F) / ((ICH / ICH_{\min})(BER_M + BER_F) + OER_M + OER_F)$$

$$\text{Avec } h = ICH / ICH_{\min}$$

Avec ICH : Indice du capital humain, ω est la pondération du meilleur emploi, $(1 - \omega)$ est la pondération du meilleur emploi, BER_M et BER_F sont respectivement les ratios du meilleur emploi masculin et féminin, $OER_M + OER_F$ sont respectivement les ratios du meilleur emploi masculin et féminin.

4.3 Collecte des données

Toutes les données utilisées proviennent du rapport 2023 du HCP *La femme marocaine en chiffre* » (Tableaux : 2 et 3) qui porte sur l'année 2022. Certaines données plus récentes (2024) comme le taux d'emploi par sexe sont disponibles, mais restent incomplètes. Elles n'ont pas été retenues pour assurer l'homogénéité et la cohérence des calculs des indices d'écart entre les sexes (GEGI). Une seule exception pour l'ICH, elle est une donnée de la Banque mondiale. Cette dernière évalue l'ICH du Maroc à 0,50. *Le nouveau modèle de développement marocain* a repris cette valeur comme base pour estimer cet indice à 0,75 d'ici 2035 (du Maroc, R. 2021). Une fois les données recueillies, le calcul des GEGI ne constitue qu'une opération arithmétique élémentaire qu'il n'est pas nécessaire de reprendre.

Concernant le GEGI complet, les données des « meilleurs emplois » et « autres emplois » sont recueillies sur la base d'une approximation tirée du même rapport HCP (Tableau n°4). Les meilleurs emplois correspondent aux lignes 1,2, 3 et 4 du tableau. Les autres sont classés dans la catégorie autre emploi. Les résultats obtenus sont récapitulés dans le tableau n°3.

Tableau n°1 : Population âgée de 15 ans et plus, actifs occupés (2022)

Actifs occupés en milliers (2022)			
Hommes	Femmes	Total	Taux de féminisation (en%)
8462	2287	10 749	21,3

Source : HCP. (2023), *La femme marocaine en chiffres*, p58

Tableau n°2 : Actifs occupés selon la profession et le sexe (2022)

	Meilleurs emplois (%)			Autres emplois (%)		
	F	H	Ensemble	F	H	Ensemble
% par emploi et par sexe	31,4	29,4	29,8	68,6	70,6	70,2
Nombre par emploi et par sexe	718 118	2462828	3203202	1568882	5999172	7545798
% par sexe	6,70%	22,90%	29,80%	14,60%	55,80%	70,20%

Source : Dressé par l'auteur, données HCP. (2023), *La femme marocaine en chiffres*, p58 et 72

Tableau n°3 : Récapitulatif écarts d'emploi entre les sexes (GEGI de base et complet)

Maroc	Empl-pop (%)		GEGI	Meilleur emploi		Ecart Meill. Empl	Autres emplois		Ecart Autres Empl	ICH	h	ω	GEGI
	Mâle	Femelle	Basique	Mâle	Femelle		Mâle	Femelle					Complet
	78,7	21,3	58,4	22,9	6,7	16,2	55,8	14,6	41,2	0,5	2,5	0,52	56,54

Source : Tableau dressé par l'auteur

Tableau n° 4 : Actifs occupés selon la Profession et le sexe en % (2022)

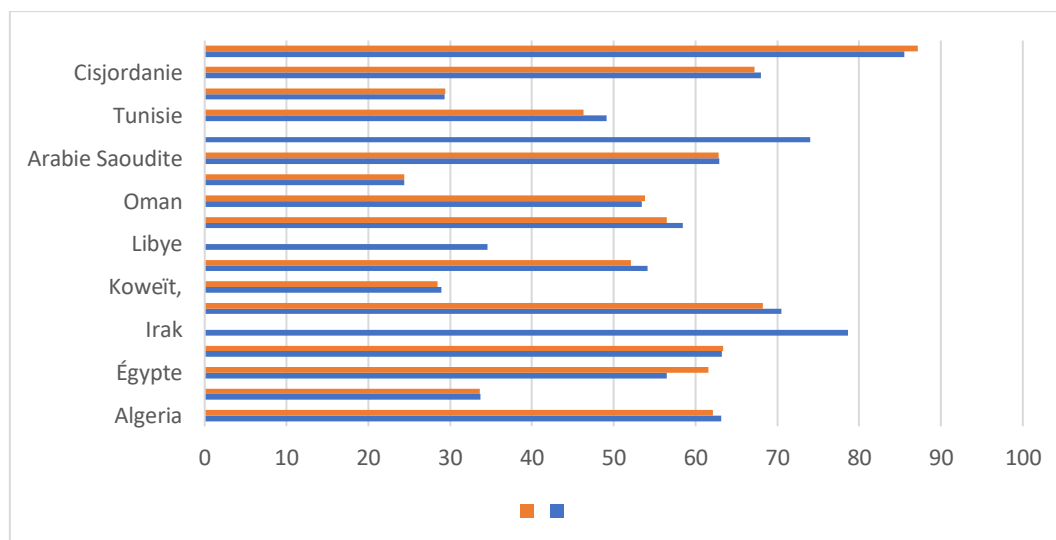
Actifs occupés selon la profession et le sexe en (%)		Féminin	Masculin	Ensemble
1	Responsables hiérarchiques, cadres supérieurs, membres des professions libérales	9,2	4	5,1
2	Techniciens et professions intermédiaires	6,7	2,4	3,3
3	Employés	13,2	11,7	12
4	Commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers	2,3	11,3	9,4
5	Exploitants agricoles, pêcheurs de poissons et assimilés, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	6,9	12,4	11,2
6	Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (sauf ouvriers de l'agriculture)	10,6	22,1	19,6

7	Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris ouvriers qualifiés)	34,6	13,3	17,8
8	Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	1,4	5,9	5
9	Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits	15,1	16,9	16,5
	Ensemble	100	100	100

Source : Dressé par l'auteur, données HCP. (2023), *La femme marocaine en chiffres*, p 72

Le modèle établi par la BM pour l'estimation des gains en cas d'égalité de genre est un modèle prospectif. Les gains en Pib/Habitant projetés ne pourraient être atteints qu'à l'échelle d'une génération au minimum. Les projections reposent sur des hypothèses à la fois démographiques et politiques. Sur le plan démographique, préserver l'équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes constitue un défi complexe. Sur le plan politique, la mise en œuvre de politiques comme la budgétisation sensible au genre (BSG) est déterminante pour atteindre les objectifs visés. Cela dépend des programmes politiques et économiques conjoncturels des différents gouvernements qui se succèdent. D'autres études similaires réalisées par d'autres organismes utilisent d'autres mécanismes, les résultats sont généralement proches. D'après la BM, la corrélation entre les GEGIs et les autres études est très forte, elle dépasse les 95% (Pennings, 2022). Les résultats varieront entre 19 et 22% Our un gain potentiel en croissance si l'égalité de genre est atteinte.

Graphique 1 : les GEGIS dans quelques pays arabes de la zone MENA



Graphique dressé par l'auteur sur la base des données de la BM Février 2022

Le GEGI basique du Maroc est de 58,4%, cela signifie que si l'égalité femmes-hommes était atteinte en 2022, le PIB aurait augmenté de 58,4%. Le GEGI complet est proche de 57 points de Pib par habitant à l'horizon d'une génération qui constitue un argument convaincant pour inscrire l'égalité de genre comme priorité stratégique. D'ailleurs les concepteurs marocains du nouveau modèle de développement ont prévu l'élargissement du taux de participation des femmes à l'emploi à 45% d'ici 2035. Il ne s'agit pas simplement d'atteindre l'égalité, mais plutôt de structurer les politiques de manière à intégrer systématiquement la dimension du genre. Dans une optique pessimiste, perdre 50 points en PIB est énorme. Les résultats similaires entre les GEGI de base et complet indiquent que les écarts d'emploi, qu'ils soient globaux ou liés à la nature des métiers et professions, ne s'expliquent pas par des différences en matière d'éducation, de formation ou de santé entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'un problème structurel, enraciné dans des constructions sociales et culturelles. Cette thèse peut être soutenue en comparant les pays de la zone Moyen Orient et Afrique du Nord (graphique 1). La majorité des pays de la zone ont un manque à gagner en Pib/Habitant au-delà de 50 points si l'égalité femmes-hommes est atteinte. L'histoire, la culture et la religion sont des traits communs de la

région. Malgré le potentiel en ressources naturelles qui place la majorité des pays parmi les plus riches du monde, la région reste fortement ancrée au mode social traditionnel, elle s'ouvre très lentement au modernisme. L'accès des femmes à la propriété, à l'emploi, aux institutions représentatives et les actions en justices sont encore régis par des règlements de droit religieux et coutumiers de source tribale. La Tunisie, le pays le plus « *laïque* » a des GEGIs légèrement inférieurs à 50 points. Les pays comme le Bahreïn, le Qatar et le Koweït font exception par leur particularité démographique. Dans ces pays moins peuplés, le facteur travail repose essentiellement sur des travailleurs migrants majoritairement de sexe masculin. L'écart entre la population en âge de travailler entre les deux sexes est très large, avec des ajustements particuliers pour ces pays, les GEGIs restent faibles.

5. Conclusion

Les femmes ont supporté à travers l'histoire humaine toutes les formes de domination, de stratification et de stigmatisation indépendamment de leur classe sociale et de leur origine. L'ambition de notre article est d'apporter une contribution à la compréhension du mécanisme des inégalités de genre sous le prisme économique. La question de genre a été souvent appréhendée par des études sociologiques et juridiques. Cependant la pensée féministe ne s'est pas renfermée juste au militantisme et lutte pour l'égalité en droits sociaux. Des pensées théoriques sur l'économie féministe ont pu émerger. Les premières prémices apparaissaient dès 1968 lorsqu'on commençait à parler du néo-féminisme. Les courants féministes se multipliaient et s'étaient entre une vision égalitaire réformiste et une autre radicale matérialiste qui estime que les femmes forment une classe sociale de sexes exploitée par une autre classe des hommes. On évoquait les rapports sociaux du sexe (Battagliola *et al* ;1990) dans un système social de sexe au lieu du patriarcat. Christine Delphy (2019) introduit la notion du mode de production domestique dans un « système social de sexe » en parallèle au système économique de classe. Dans ce contexte, déterminer le coût économique des inégalités femmes-hommes n'est pas une fin en soi, l'objectif est la sensibilisation sur un dysfonctionnement social et économique, des politiques publiques qui laissent la pauvreté féminine se propager et soutiennent une poignée de rentiers. L'impact des inégalités de genre sur la richesse du pays est énorme. Les indices d'écart entre les sexes en matière d'emploi (GEGIs) sont des instruments prospectifs appropriés. Ils sont ponctuels. Leur progression dépend largement de la capacité de la société civile à mobiliser les acteurs de développement et inciter les pouvoirs publics à entreprendre des actions concrètes, notamment en renforçant la budgétisation sensible au genre et en la traduisant en projets réels visant l'amélioration de la condition des femmes. Les chiffres présentés par la présente recherche ne sont pas irrécusables. Ils reposent sur des données statistiques provenant des procédés d'échantillonnage qui varient d'une institution à l'autre et des hypothèses qui linéarisent le maximum possible l'étude. La notion du meilleur emploi et autres emplois est très vague. La comparaison du capital humain est très hypothétique, la productivité individuelle ne peut être évaluée par simple niveau d'éducation et de formation... Les résultats indiquent que si l'égalité des sexes en emploi est atteinte en l'espace d'une génération, elle pourrait générer un gain potentiel en Pib par habitant de plus de 50 points. Toutefois, les contraintes ne relèvent pas uniquement des dimensions politiques et financières, la principale difficulté réside dans la résistance au changement d'une société marocaine profondément marquée par ses traditions culturelles ancestrales. Un homme, un vrai, dans l'imaginaire du collectif marocain, est quelqu'un d'autonome, qui ne dépend pas du revenu de son épouse. L'homme est à l'extérieur, la femme est « *naturellement* » à l'intérieur pour s'occuper des tâches domestiques.

C'est précisément le poids du travail domestique que d'autres recherches peuvent mesurer, en s'appuyant sur l'estimation du budget-temps et de la production domestique globale non

rémunérée. Selon une étude du HCP datant de 2012, l'intégration du travail domestique dans la comptabilité nationale, valorisé sur la base du salaire minimum garanti (SMIG) de l'époque, représenterait 34,5 % du PIB marocain dont 92 % est assuré par les femmes. La question de la rémunération de ce travail constitue une revendication universelle d'actualité. L'exclusion des femmes du marché du travail rémunéré et la dévalorisation du travail domestique rivent le pays des gains significatifs en croissance. Plus largement les inégalités de genre dans les droits économiques et sociaux freinent le développement. L'objectif ultime de ce travail était de mettre en exergue à travers une estimation des gains potentiels de l'emploi des femmes dans l'espoir de contribuer à la sensibilisation sur l'égalité de genre au cœur du débat public en cours au Maroc.

Références

- (1). Aoufi, N. E. & Hanchane, S. (2016). Les inégalités réelles au Maroc [E-book]. *Economie Critique*.p.7. http://www.ledmaroc.ma/pages/ouvrages/inegalites_reelles.pdf.
- (2). Battagliola et al. (1990) in Dunezat, X (2016). La sociologie des rapports sociaux de sexe : une lecture féministe et matérialiste des rapports hommes/femmes. *Cahiers du Genre*, 2016/3 HS n° 4, pp. 175-198. <https://doi.org/10.3917/cdge.hs04.0175>.
- (3). Berriane, Y., & Mous, F. A. (2014). Terres collectives et inégalités: le combat des soulaliyates. *Economia*, 366(3223), 1-4.
- (4). Butler, J., Fassin, É., & Scott, J. W. (2007). Pour ne pas en finir avec le « genre » ... *table ronde. Sociétés & Représentations*, 24(2), 285-306.
- (5). Caire, G. (1967). Becker (Gary S.). Human capital, A theoretical and empirical analysis with special reference to education. *Revue économique*, 18(1), 132-133.
- (6). Chafai, L (1997). "Las mujeres, sujeto de marginalización en Marruecos". *Mujeres en red*, Abril, Madrid, en : <http://www.nodo50.org/mujeresred/marruecos-leila.htm> (consulté le 02/02/2016), in Hilal, L., & Peña, F. A. V. (2016). Femme marocaine et modernisation sociale. *BARATARIA. Revista Castellano-Manchega de Ciencias Sociales*, (21), 39-57).
- (7). Chauvel, L., Lambert, A., Merllie, D. & Milewski, F. (2019). Les mutations de la société française : Les grandes questions économiques et sociales II. *Paris : La Découverte*, pp. 69-90.
- (8). Cœurmont, F. (2013). Le prix de l'inégalité selon Stiglitz. *La chaîne d'union*, 64(2), 14-16.
- (9). Crenshaw, K. (2013). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. In *Feminist legal theories* (pp. 23-51).
- (10). Delphy, C., & Leonard, D. (2019). L'exploitation domestique. *Paris: Éditions Syllepse*.
- (11). Du Maroc, R. (2021). Le Nouveau modèle de développement-Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous.
- (12). Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps | Téléchargements | Site institutionnel du Haut-Commissariat au Plan du Royaume du Maroc. (n.d.). https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-l-Emploi-du-Temps_t22399.html
- (13). Ertz, G. (2001). La contribution du courant des cycles réels à la théorie du cycle économique. *Reflets et perspectives de la vie économique*, (1), 215-227
- (14). FEM, (2024). Global Gender Gap Report 2024. *Genève: WEF. www.weforum.org*.
- (15). Gauthier, C. (n.d.). Analyse intersectionnelle de la participation des femmes au marché du travail marocain : Une étude comparative entre la région de Casablanca-Settat et de l'Oriental. Site Institutionnel Du Haut-Commissariat Au Plan Du Royaume Du Maroc.

- https://www.hcp.ma/Analyse-intersectionnelle-de-la-participation-des-femmes-au-marche-du-travail-marocain-Une-etude-comparative-entre-la_a3851.html
- (16). HCP, (2014), Le budget – temps ou l’Enquête Nationale sur l’Emploi du Temps au Maroc 2011/2012.
 - (17). HCP, (2023). La femme marocaine en chiffres.
 - (18). HCP, (2024). Activité, emploi et chômage, Année 2024, Résultats annuels.
 - (19). HCP, (2024). Analyse intersectionnelle de la participation des femmes au marché du travail marocain, une étude comparative entre les régions de Casablanca-Settat et de l’Oriental. Note de synthèse, mars 2024.
 - (20). Hich-Chou, M. (2016). Corps, Espace et Féminité dans Rêves de femmes de Fatéma Mernissi. *Horizons/Théâtre. Revue d’études théâtrales*, (7), 82-94.
 - (21). Kabeer, N. (1992). Triple rôle, rôles selon le genre, rapports sociaux : le texte politique sous-jacent de la formation à la notion de genre. *Le Genre : un outil nécessaire*.
 - (22). Krugman, P. (2008), Les inégalités obligeront les Etats-Unis à réhabiliter l’État providence, *Propos recueillis par Pascale-Marie Deschamps. ENJEUX LES ECHOS* ; le 01/09/2008.
 - (23). Lorentz, A. (2016). IV. Nicholas Kaldor. Faits stylisés, progrès technique et croissance cumulative. In *Les Grands Auteurs en Management de l’innovation et de la créativité* (pp. 81-102). EMS Editions.
 - (24). Mauger, G. (2021). Sur la « construction » des classes sociales de Marx à Bourdieu. *La Pensée*, 408(4), 44-54.
 - (25). OMTPME, (2024). Rapport annuel, Edition 2024.
 - (26). Pennings, S. (2020). The utilization-adjusted human capital index (UHCI). *World Bank*.
 - (27). Pennings, S. M. (2022). A Gender Employment Gap Index (GEGI): A Simple Measure of the Economic Gains from Closing Gender Employment Gaps, with an Application to the Pacific Islands (No. 9942). *The World Bank*.
 - (28). Sen. A. (2001). Repenser l’inégalité ; *Editions Points*, 2001, p 36.